

NOUVEAU MODE D'ACTION À FORTE DIFFUSION POUR GÉRER LE MILDIOU SUR LÉGUMES EN PROGRAMME

 **Santhal® Gold**

syngenta®

 **Santhal® Gold**

Composition : 465,2 g/L de metalaxyl-M

Formulation : Concentré Soluble (SL)

Famille des phénylamides

Intervalle entre 2 applications : 7 jours

ZNT Aquatique : 5 mètres

Phrases de risque : H302, H319

DSPPR : 3 mètres

DRE : 24 heures

Emballages : 1L et 5L

ASSOCIATION OBLIGATOIRE

pour les usages mildiou avec un partenaire
efficace sur cette cible pour limiter
l'apparition de résistances

SANTHAL® Gold est un fongicide doté d'une excellente capacité de diffusion dans le végétal. Cette caractéristique lui permet de protéger efficacement les feuilles nouvelles et en croissance, et d'être protégé du lessivage.

- Protection fongicide **haut de gamme**
- **Mode d'action complémentaire** pour renforcer la durabilité des programmes
- **Largeur d'étiquette** pour les légumes et la pomme de terre
- **Flexibilité de positionnement** sur les cultures
- Produit **compatible en mélange**
- **Produit adapté** à de nombreux cahier des charges de production.

CULTURES AUTORISÉES, UNIQUEMENT	CIBLES	DOSE AMM	NOMBRE MAX. D'APPLI.	STADE D'APPLI.	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE (DAR)
Oignon / Ail / Echalote	Mildiou	0,2L/ha	1/an	BBCH 15 - 49	14 jours
Melon / Pastèque <i>Également autorisé sous abri</i>	Mildiou	0,2L/ha	2/an	BBCH 21 - 81	3 jours
Chou-fleur / Brocoli	Mildiou	0,2L/ha	1/an	BBCH 11 - 49	20 jours
Chou pommé	Mildiou	0,2L/ha	1/an	BBCH 11 - 49	30 jours
Laitue / Scarole / Frisée / Mâche / Roquette / Jeunes pousses Epinard / Feuilles de Bettes Pourpier Cresson alenois Fines herbes <i>Également autorisé sous abri</i>	Mildiou	0,2L/ha	1/an	BBCH 11 - 49	10 jours
Tomate <i>Également autorisé sous abri</i> Dose d'application de 0,1L/10 000 m² de haie foliaire sans dépasser la dose maximale de 0,2L/ha	Mildiou	0,2L/ha	2/an	BBCH 15 - 84	3 jours
Concombre <i>Également autorisé sous abri</i>	Mildiou	0,2L/ha	1/an plein champ 2/an sous abri	BBCH 13 - 81	3 jours plein champ 14 jours sous abri
Poireau / Oignon de printemps / Ciboule	Mildiou	0,2L/ha	1/an	BBCH 15 - 49	14 jours
Pomme de terre	Mildiou	0,2L/ha	2/an	BBCH 11 - 49	14 jours
Carotte	Maladie de la bague	0,47L/ha	1/2 ans	BBCH 10 - 13	80 jours
Mâche	Pythiacées	0,47L/ha	1/2 ans	BBCH 10 - 11	40 jours

Pour l'ensemble des usages, se reporter à l'étiquette du produit
ou sur la fiche produit sur notre site internet www.syngenta.fr

Renseignements Techniques **0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min
+ prix appel
renseignements.techniques@syngenta.com

POSITIONNEMENT

Lutte préventive

 **Santhal® Gold** 0,2L/ha + partenaire

SANTHAL® Gold s'utilise systématiquement **en mélange** avec un autre fongicide anti-mildiou et **en alternance** avec d'autres modes d'actions dans le programme si deux applications autorisées.

Alterner de préférence avec 2 applications d'autres fongicides entre 2 applications de **SANTHAL® Gold**

ESSAI ANTI-MILDIU SUR OIGNON VARIÉTÉ MUSTANG

Auchy-les-Mines (département 62 - 27/08/2024)



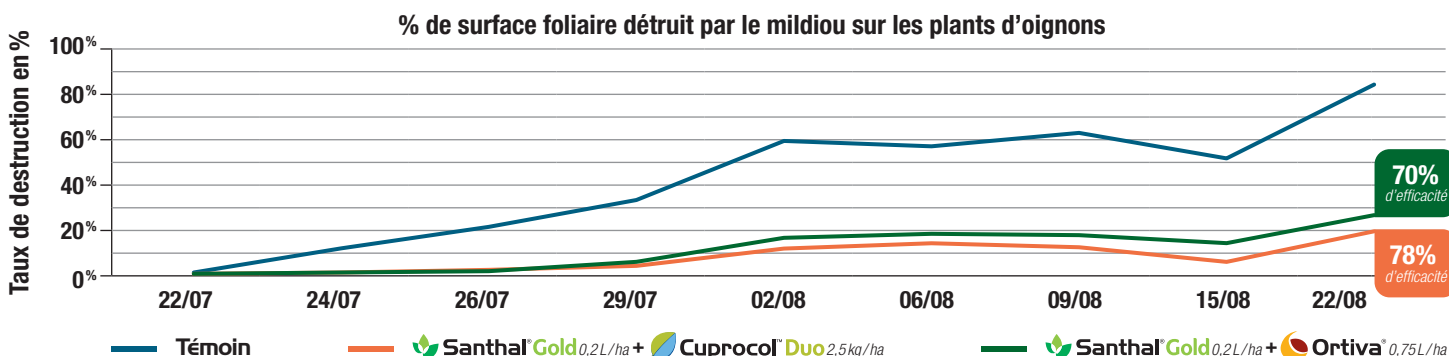
Témoign



Santhal® Gold + Ortiva®

RÉSULTAT D'ESSAI

Comparaison des modalités dans le temps avec 7 traitements effectués selon une cadence de 7 jours, du stade BBCH 13 (T1 le 09/07/2024) au stade BBCH 45 (T7 le 19/08/2024). Afin de déterminer l'efficacité intrinsèque des produits, ceux-ci ont été appliqués pendant toute la période de risque mildiou dans cet essai.



SANTHAL® Gold - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ORTIVA® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



CUPROCOL® DUO - Attention - H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.

Agrement MP02249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

SANTHAL® Gold - AMM N° 2230002 - Composition: 465.2 g/l métalaxyl-M * - P264 Se laver la peau soigneusement après

du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux diffé-

En usage agricole : P337-P313 Si irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Eliminer le contenu/déchet dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Afin de limiter le risque de résistance, ce produit sera uniquement préconisé en association avec un partenaire efficace sur la cible (tel que mentionné sur l'étiquette). Contient: acétylcholine, heptar-2-one. Ne pas appliquer le produit manuellement pour des applications en plein champ. Pour les usages en plein champ et sous abri ouvert: Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2017 pour les usages caractérisés par « emploi possible ». Pour les usages sous abri fermé: Ne pas porter l'eau avec le produit ou son emballage. Eviter toute exposition inutile. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la pompe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des zones de butinage. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 Pour éviter le développement de résistances du mildiu de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*) au metlaxay-M plus, le nombre d'application du produit est limité à 2 applications maximum par cycle cultural sur pomme de terre. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du metlaxay-M plus d'une année sur deux pour les doses supérieures à 0,47 L/ha. Usages concernés: dérogeration tréfiler et oignon. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du metlaxay-M plus d'une année sur deux. Usages concernés: pythium sur «carton» et maché SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, réserver une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages plein champ et sous tunnel ouvert au moment du traitement.

[illegible]

CUPROCALD, RJO - AMM N° 2180670 - Composition : 140 g/kg aychlorure de cuivre + 140 g/kg Hydroxyde de cuivre - P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P304+P340 En cas d'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIDOTON/Un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/recipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 g Cu/ha. SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres pour tous les usages en ser cultures légumières, et sur vigne pour 3 applications à la dose de 560 g Cu/ha. SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres en bordure des points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres pour les usages en arboriculture en limitant à 2 applications par an pour les doses inférieures ou égales à 560 g Cu/ha, et à 1 application par an pour les doses supérieures et sur l'usage vigne sur 5 applications par an à la dose de 700 g Cu/ha.

® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. consultez <https://agriculture.gouv.fr/econhyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELLS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.